

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Département des ARDENNES<br>Arrondissement de VOUZIERES<br><i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2014/106<br><br>Paraphe : <i>FS</i> |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE<br><b><i>DELIBERATION n°DC2014/98</i></b>                    |                                     |

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 85

Votants : 94 (dont 9 pouvoirs)

POUR : 94 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-sept octobre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 15/10/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote:* Mesdames Isabelle BECHARD, Agnès BEGNY, Pauline COSSON, Josette COURAULT, Christine DAPPE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Hélène FOURCART, Ghislaine JACQUET, Marie-Odile MASLACH, Pascale MELIN, Agnès MERCIER, Louise NOIRANT, Karine PASSERA, Françoise PAYEN, Chantal PIEROT, Suzanne RAULIN, Magalie ROGER, Andrée THOMAS, Martine VERNEL.

Messieurs Claude ADAM, François BARDIAUX, Patrick BEBIN, Tony BESANCON, Guy BOIZET, Jacques BOUILLON, Mathieu BOUILLON, Daniel BOUILLON, Patrick BROUILLON, Jean BROYER, René BRUAUX, Roland CANIVENQ, Francis CANNAUX, Dominique CARPENTIER, Michel COLIN, Dominique COLSON, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Dominique DANNEAUX, Claude DEBOURCES, Thierry DEGLAIRE, Philippe ETIENNE, Patrice FERON, René FRANCAERT, Hervé FREY, Bernard GIRONDELLOT, Olivier GODART, Jean-Baptiste GOMEZ, Jacques GROSSELIN, Eric HAULIN, Christian HULOT, Benoît HUREAU, Hervé LAHOTTE, Dominique LAMY, Jacques LANTENOIS, Gilles LEJEUNE, Patrick LESOILLE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Raoul MAS, Frédéric MATHIAS, François MEENS, Michel MEIS, Christian MIELCAREK, Christian NICOLITCH, Jacky NIZET, Daniel NIZET, Hubert OUDIN, Guy PAYEN, Ludovic PHILIPPE, Jean-Yves PIC, Florent PIERSON, Guillaume QUEVAL, Patrick RACOUR, Frédéric RATAUX, Jean-Pol RICHELET, Mickaël SCHWEMMER, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT, Vincent THIERION, Pierre THIERY, Dominique THOREL, Lionel VAIRY, Bruno VALET, Jean ZEGZULA.

*Représentés:* Madame Martine BAUDART donne pouvoir à Madame Françoise PAYEN, Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir à Monsieur Dominique CARPENTIER, Madame Anne SEMBENI donne pouvoir à Madame Karine PASSERA, Monsieur Régis BARRE donne pouvoir à Monsieur Francis SIGNORET, Monsieur Christophe DION donne pouvoir à Monsieur Philippe ETIENNE, Monsieur Bruno JUILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GOMEZ, Monsieur Pierre LAURENT CHAUVET donne pouvoir à Monsieur Frédéric MATHIAS, Monsieur Francis POTRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE, Monsieur Bruno RAUSSIN donne pouvoir à Monsieur Raoul MAS.

**OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PLATE FORME BOIS DECHIQUETE A GRANDPRE**

Considérant la labellisation obtenue dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale, notamment concernant l'action de développement de la filière bois énergie sur le territoire de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération N°DC2012/71 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 décidant d'implanter une plate-forme de bois décheté à Grandpré et approuvant son plan de financement prévisionnel, établissant un coût de 457 480,00 € HT ;

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le**

**/ 4 NOV. 2014**

Vu la délibération n°DC2014/47 du 19 mai 2014 modifiant le plan de financement prévisionnel, établissant un coût de 371 128.50 € HT ;

Considérant le résultat de la consultation des entreprises pour le marché de construction communiqué au cours de la commission d'aide à la décision du 27/10/2014 et arrêtant un coût de réalisation à hauteur de 435 712.23 € HT et un reste à charge de la 2C2A de 27.54% ;

Le Conseil de Communauté PREND ACTE de la décision du Président de surseoir au projet de construction d'une plate-forme de stockage de bois déchiqueté à Grandpré compte tenu :

- du coût élevé des travaux,
- du risque financier induit par les incertitudes importantes sur l'utilisation de l'équipement,
- de la disparition du besoin de construction de l'équipement lié aux incertitudes sur son utilisation.

Le Conseil de Communauté AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Président,

Francis SIGMORET

